

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 7 mai 2019, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Luc Ricard, et Richard Tetreault formant quorum sous la présidence de Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents monsieur Jean-François Auclair, directeur général par intérim et Me Sandra Ruel, greffière.

**Période de questions** : 20 h 01 à 20 h 36

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

**2019-05-120**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2019 en y retirant le point suivant :

- 5.14 Révision de l'échelle salariale du personnel à la programmation

Et en y ajoutant les points suivants :

- 12.1 Avis de vacance et dépôt de la lettre de démission de madame Paula Rodrigues de son poste de conseillère municipale du district numéro 3 – Charles-Michel-de-Salaberry
- 12.2 Fin des procédures dans le cadre du dossier opposant la Ville de Chambly à Madame Francine Guay à la cour municipale
- 12.3 Retrait du caractère de rue du lot 6 266 392 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Chambly
- 12.4 Octroi du contrat pour l'achat de deux (2) VUS de marques Dodge, modèle Durango pour le Service des incendies, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Rive Sud Chrysler Inc., au montant de 87 289,02 \$ taxes incluses
- 12.5 Fin des procédures dans le cadre du dossier opposant la Ville de Chambly à Madame Maryse Vigneault
- 12.6 Octroi du contrat pour la location et l'installation d'appareils de repérage (GPS) avec logiciel de télémétrie pour les saisons hivernales 2019 à 2022, avec deux (2) ans optionnels de renouvellement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Technologies CD Ware Inc., au montant de 44 778,35 \$ taxes incluses
- 12.7 Don de 1 000 \$ pour l'événement « Relais pour la vie » qui se tiendra le 31 mai 2019 et le 1<sup>er</sup> juin 2019 au parc des Patriotes, organisé par la Société canadienne du cancer

Adoptée

**2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019**

**2019-05-121**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019.

Adoptée

**3.1 Présentation du projet du règlement 2019-1404 modifiant le règlement 2018-1394 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019**

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le projet du règlement 2019-1404 modifiant le règlement 2018-1394 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019.

**3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2019-1404 modifiant le règlement 2018-1394 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019**

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement 2019-1404 modifiant le règlement 2018-1394 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019.

**5.1 Avis de vacance de monsieur Denis Lavoie de son poste de Maire de la Ville de Chambly**

La greffière, Me Sandra Ruel, donne avis de vacance de monsieur Denis Lavoie de son poste de Maire de la Ville de Chambly en date du 7 mai 2019.

**5.2 Avis de vacance et dépôt de la lettre de démission de madame Alexandra Labbé de son poste de conseillère municipale du district numéro 1 – Du Canton**

La greffière, Me Sandra Ruel, donne avis de vacance et dépose la lettre de démission de madame Alexandra Labbé de son poste de conseillère municipale du district numéro 1 – Du Canton.

**5.3 Octroi de contrat à Innovision plus pour les Élections partielles du 23 juin 2019**

2019-05-122

Considérant le départ de madame la conseillère Julia Girard-Desbiens, conseillère municipale dans le district 8, de madame la conseillère Alexandra Labbé dans le district 1, et de monsieur Denis Lavoie Maire;

Considérant qu'il est nécessaire de tenir des élections municipales partielles dans le district 8 - Des Grandes-Terres, dans le district 1 – Du Canton et à la Mairie;

Considérant l'offre de service d'Innovision plus, spécialiste en soutien technologique au processus électoral, joint au soutien des présentes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroi le contrat de soutien technologique au processus électoral à Innovision plus, selon l'offre de service datée du 16 avril 2019, au montant de 21 565 \$ plus les taxes.

Postes budgétaires : 02-143-00-415  
Certificat de la trésorière : 2019-051

Adoptée

**5.4 Rémunération du personnel électoral pour les Élections partielles du 23 juin 2019 du district 1 – Du Canton, district 8 - Des Grandes Terres district 3 – Charles-Michel-De-Salaberry et à la Mairie**

**2019-05-123**

Considérant que des élections municipales partielles sont prévues le dimanche 23 juin 2019 à la Ville de Chambly;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la rémunération du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la rémunération suivante, qui s'appliquera au personnel électoral :

- |  |  |
|--|--|
| - Présidente d'élection                                | 8 500 \$   |
| - Secrétaire d'élection                                | $\frac{3}{4}$ de la rémunération de la présidente                    |
| - Adjointe à la présidente d'élection<br>la présidente | $\frac{1}{2}$ de la rémunération de la présidente                    |
| - Scrutateur - Vote par anticipation                   | 200 \$<br>+ 25 \$ pour le dépouillement<br>+ 25 \$ pour la formation |
| - Scrutateur - Jour du scrutin                         | 200 \$<br>+ 25 \$ pour le dépouillement<br>+ 25 \$ pour la formation |
| - Scrutateur - Vote itinérant                          | 200 \$<br>+ 25 \$ pour le dépouillement<br>+ 25 \$ pour la formation |
| - Secrétaire - Vote par anticipation                   | 175 \$<br>+ 25 \$ pour le dépouillement<br>+ 25 \$ pour la formation |
| - Secrétaire - Jour du scrutin                         | 175 \$<br>+ 25 \$ pour le dépouillement<br>+ 25 \$ pour la formation |

- Secrétaire - Vote itinérant	175 \$ + 25 \$ pour le dépouillement + 25 \$ pour la formation
- P.R.I.M.O. (Vote par anticipation et scrutin)	200 \$ + 25 \$ pour la formation
- Président - Commission de révision	25 \$/heure
- Vice-président - Commission de révision	23 \$/heure
- Secrétaire - Commission de révision	22 \$/heure
- Agent réviseur	22 \$/heure
- Président table de vérification (Vote par anticipation et scrutin)	165 \$
- Secrétaire table de vérification (Vote par anticipation et scrutin)	150 \$
- Membre table de vérification (Vote par anticipation et scrutin)	150 \$
- Trésorière	3 000 \$
- Réservistes	75 \$ + 25 \$ pour la formation

Adoptée

**5.5 Dépôt du certificat du registre pour le règlement d'emprunt 2019-1402 décrétant une dépense et un emprunt de 2 095 000\$ concernant la réfection des rues De l'Église et des Carrières**

Suite à la tenue du registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 2019-1402 qui a eu lieu du 8 au 11 avril 2019 de 9 h à 19 h, la greffière, Me Sandra Ruel, dépose le certificat du registre et confirme que le nombre de personnes requis n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**5.6 Dépôt du certificat du registre pour le règlement d'emprunt 2019-1403 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ concernant des travaux de pavage et d'infrastructures des rues Des Voltigeurs et Jacques-Sachet**

Suite à la tenue du registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 2019-1403 qui a eu lieu du 8 au 11 avril 2019 de 9 h à 19 h, la greffière, Me Sandra Ruel, dépose le certificat du registre et confirme que le nombre de personnes requis n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**5.7 Approbation du budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly présentant des revenus de 665 757 \$ et faisant état d'un déficit d'opération de 651 221 \$ et un montant de 40 000 \$ pour des travaux d'améliorations majeures capitalisables**

2019-05-124

Considérant que l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly a, à son assemblée du 24 janvier 2019, a adopté la résolution numéro 19-01-186 approuvant son budget 2019 ainsi qu'un montant pour les travaux d'améliorations majeures capitalisables;

Considérant que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) requiert que la Ville de Chambly approuve ledit budget révisé 2018 ainsi qu'un montant pour les travaux d'améliorations majeures capitalisables de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;

Considérant que cette adoption n'entraîne pas pour la Ville de Chambly quelque sortie additionnelle de fonds, les engagements financiers de la Ville en matière de logement social et abordable faisant partie intégrante de la quote-part émise à la Ville par la Communauté Métropolitaine de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly présentant des revenus de 665 757 \$ et faisant état d'un déficit d'opération de 651 221 \$ et un montant estimé de 40 000 \$ pour des travaux d'améliorations majeures capitalisables.

De transmettre à la Communauté métropolitaine de Montréal la présente résolution avec copie du Budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly.

Adoptée

**5.8 Approbation des prévisions budgétaires 2019 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly pré-approuvées par la Société d'habitation du Québec présentant des revenus de 693 093 \$ et faisant état d'un déficit d'opération estimé de 479 549 \$ et un montant estimé de 272 000 \$ pour des travaux d'améliorations majeures capitalisables**

2019-05-125

Considérant que l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly a, à son assemblée du 24 janvier 2019, a adopté la résolution numéro 19-01-187 approuvant son budget 2019 ainsi qu'un montant pour les travaux d'améliorations majeures capitalisables;

Considérant que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) requiert que la Ville de Chambly approuve ledit budget 2019 ainsi qu'un montant pour les travaux d'améliorations majeures capitalisables de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;

Considérant que cette adoption n'entraîne pas pour la Ville de Chambly quelque sortie additionnelle de fonds, les engagements financiers de la Ville en matière de logement social et abordable faisant partie intégrante de la quote-part émise à la Ville par la Communauté Métropolitaine de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver les prévisions budgétaires 2019 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly pré-approuvées par la SHQ présentant des revenus de 693 093 \$ et faisant état d'un déficit d'opération estimé de 479 549 \$ et un montant estimé de 272 000 \$ pour des travaux d'améliorations majeures capitalisables.

De transmettre à la Communauté métropolitaine de Montréal la présente résolution avec copie du Budget 2019 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly pré-approuvé par la SHQ pour paiement.

Adoptée

**5.9 Paiement des honoraires professionnels au Groupe Conseil Novo SST d'une somme de 21 738.35 \$, dans le dossier de Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail**

**2019-05-126**

Considérant que la résolution 2010-09-651 autorise l'adhésion de la Ville à une mutuelle de prévention dans le but d'effectuer des économies à la cotisation payable à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et sécurité du travail (CNESST);

Considérant que cette mutuelle est gérée moyennant des honoraires détaillés dans contrat actuel et le nouveau contrat 2019;

Considérant que le contrat actuel (signé en 2010) a été changé pour un nouveau contrat 2019 afin d'effectuer plus d'économie;

Considérant que les sommes budgétaires requises ont été prévues au budget d'opération 2019 du Service des ressources humaines

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires annuels de 21 738.35 \$, taxes incluses, à Groupe Conseil Novo SST (facture initiale MPN1901629) considérant que la Ville recevra un crédit en lien avec le nouveau contrat 2019.

Poste budgétaire : 02-161-00-416  
Certificat de la trésorière : 2019-052

Adoptée

**5.10 Demande de congé sans solde d'un pompier**

**2019-05-127**

Considérant que l'employé numéro 1236 a soumis une demande de congé sans solde d'une durée d'un (1) an à compter de l'été 2019 au directeur du Service d'incendie, monsieur Stéphane Dumberry;

Considérant que l'article 10 de la convention collective des pompiers prévoit que cette demande de congé sans solde doit être soumise au conseil municipal pour autorisation;

Considérant qu'en vertu de l'article 10 de la convention collective des pompiers, un tel congé ne peut être accordé qu'à un seul pompier à la fois par équipe;

Considérant qu'un congé sans solde a déjà été accordé à un autre pompier de la même équipe que l'employé numéro 1236;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal refuse la demande de congé sans solde de l'employé numéro 1236.

Adoptée

**5.11 Appui à la MRC de Marguerite-d'Youville – Accès au Réseau express métropolitain (REM)**

2019-05-128

Considérant qu'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a été présentée le 14 mars 2019;

Considérant que lors de cette séance d'information, il a dévoilé, par les plans de CDPQ Infra, que les autobus de plusieurs municipalités de la Couronne Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le quartier commercial au préalable;

Considérant que cette situation touche particulièrement, pour l'Ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, alors que dans l'Est de la Couronne Sud, les MRC de Marguerite d'Youville et de la Vallée-du-Richelieu, sont celles qui sont directement impactées;

Considérant que la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée;

Considérant que l'ensemble des municipalités concernées s'opposent vivement à la situation provoquée par les plans tels que présentés, puisqu'elle se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers;

Considérant que ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;  
Considérant que les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;

Considérant que le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue pas une option viable;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal de la Ville de Chambly appui les démarches de la MRC de Marguerite-d'Youville à l'effet de demander à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive Sud du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'Ouest de la Couronne Sud, ainsi que celles des MRC de Marguerite-D'Youville et de la Vallée-du-Richelieu, dans l'Est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable.

Que copie de la présente résolution soit transmise au président de CDPQ Infra, monsieur Michael Sabia, au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Verchères, madame Suzanne Dansereau, au député de Beauharnois et adjoint parlementaire du ministre des Transports, monsieur Claude Reid, à la mairesse de la Ville de Brossard, madame Doreen Assaad, à la mairesse de la Ville de Longueuil, madame Sylvie Parent, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante, au directeur général de l'ARTM, monsieur Paul côté, au directeur général d'EXO, monsieur Sylvain Yelle et à l'ensemble des municipalités et MRC de la Couronne Sud de Montréal.

Adoptée

#### **5.12 Campagne d'affichage routier « Bienvenue dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu » sur le territoire de la Ville de Chambly**

**2019-05-129**

Considérant la MRC de La Vallée-du-Richelieu a le mandat de la promotion et du développement touristique de la région;

Considérant qu'une politique touristique, un plan de travail, ainsi qu'un plan d'action quinquennal ont été adoptés par la MRC de La Vallée-du-Richelieu en février 2017;

Considérant le projet de campagne d'affichage routier répond au second objectif du plan d'action quinquennal visant à « Augmenter la visibilité de la Vallée-du-Richelieu en tant que région distinctive »;

Considérant le visuel des panneaux d'affichage a été approuvé lors de la séance du conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu du 15 mars 2018, mais qu'il sera revu en fonction de la nouvelle identité visuelle de la MRC;

Considérant il sera impossible de localiser les panneaux sur les terrains municipaux situés à l'extérieur de l'emprise routière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), tel que recommandé lors de la séance du conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu du 15 mars 2018;

Considérant les panneaux d'affichage devront être installés dans l'emprise du MTMDET et que dix demandes de permis à cet effet devront être formulées afin de couvrir l'ensemble du territoire;

Considérant la production et l'installation de ces panneaux débiteront uniquement lorsque minimalement 4 des 10 emplacements soumis au MTMDET auront été approuvés;

Considérant l'installation des panneaux sera conjointement réalisée par l'équipe de *Signalisation Kalitec inc.* firme de signalisation mandatée lors de la séance du conseil du 21 février 2019, et l'équipe des travaux publics de chacune des villes et municipalités concernées par le projet;

Considérant ce projet aura des retombées positives directes et indirectes pour les intervenants touristiques et les citoyens de l'ensemble de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



Que le conseil municipal appuie le projet de campagne d'affichage « Bienvenue dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu » en permettant et en collaborant à l'installation de deux panneaux routiers situés sur le boulevard Fréchette, à proximité de l'intersection avec l'autoroute 10 et un second sur le boulevard De Périgny à proximité de l'intersection avec l'avenue Bourgogne et d'en assurer l'entretien.

Adoptée

### **5.13 Approbation d'une lettre d'entente avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA)**

2019-05-130

Considérant que les représentants de la Ville de Chambly et du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA) ont entamé des discussions au sujet des modalités d'application de la clause 9.05 de la convention collective des cols blancs qui concerne les permutations temporaires et d'entraînement;

Considérant que les parties en sont venues à un accord sur les modalités d'application de cette clause et souhaitent les confirmer par lettre d'entente;

Considérant que l'assemblée générale des membres du Syndicat des cols blancs de la Ville de Chambly (FISA) a accepté le projet de lettre d'entente à cet effet;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des modalités de ce projet de lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve le projet de lettre d'entente concernant l'application de la clause 9.05 de la convention collective des cols blancs.

Que le conseil municipal autorise monsieur Jean-François Auclair, directeur général par intérim, à signer ladite lettre d'entente.

Adoptée

### **5.14 Révision de l'échelle salariale du personnel à la programmation**

Ce point a été retiré.

### **5.15 Demande au Ministère des Transports du Québec d'étudier la possibilité d'aménager une nouvelle bretelle autoroutière sur l'autoroute 10, à la hauteur du boulevard Industriel**

2019-05-131

Considérant que plusieurs entreprises du parc industriel de Chambly ont déposé, à la séance du conseil municipal d'avril 2019, une pétition pour l'aménagement d'une bretelle autoroutière donnant accès directement au boulevard industriel, et ce, dans les deux directions;

Considérant que la bretelle autoroutière actuelle à la sortie 22, constituant le principal accès autoroutier à la ville de Chambly et à la ville de St-Jean-sur-le-Richelieu, est saturée en heure de pointe et provoque des retards sur l'autoroute 10;

Considérant que l'aménagement d'une nouvelle bretelle autoroutière réduirait le transbordement de marchandises généré par plus de 150 entreprises du parc industriel de Chambly et favoriserait l'accessibilité d'une partie de la population de Chambly transitant par la sortie 22 actuelle;

Considérant que la ville de Chambly avait identifié, dans son plan d'urbanisme de 2017, la réalisation d'une nouvelle bretelle autoroutière afin de favoriser l'accessibilité, le dynamisme et la diversification du parc industriel;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec d'entreprendre une étude pour la réalisation d'une nouvelle bretelle autoroutière sur l'autoroute 10, à la hauteur du boulevard industriel.

Adoptée

**5.16 Octroi d'un contrat à la firme Stantec pour une assistance professionnelle au Service de la planification et du développement du territoire**

**2019-05-132**

Considérant que monsieur Jean-François Auclair a été nommé directeur général par intérim;

Considérant que madame Sylvie Charest a été nommée directrice par intérim du Service de la planification et du développement du territoire;

Considérant qu'une ressource additionnelle est nécessaire pour combler les besoins du Service durant la période estivale 2019 et la période transitoire;

Considérant que la firme Stantec a soumis la candidature de monsieur François St-Germain pour répondre aux besoins du Service de la planification et du développement du territoire, car il a une connaissance du territoire de la Ville de Chambly;

Considérant que cette offre de services s'élève à un montant n'excédant pas 21 500 \$, plus les taxes et les frais de déplacement, et ce, selon le taux horaire de 125 \$/heure;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré, pour une assistance professionnelle au Service de la planification et du développement du territoire durant la période estivale 2019 et la période transitoire, à la firme Stantec, au montant n'excédant pas 21 500 \$, plus les taxes et les frais de déplacement, selon un taux horaire de 125 \$/heure, et ce, selon les dispositions prévues au contrat intervenu entre les deux parties.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour imprévus.

Postes budgétaires : 02-612-00-411

Certificat de la trésorière : 2019-103

Adoptée

Cette résolution est suspendue par les tuteurs de la Commission municipale du Québec.

**5.17 Demande de remboursement des dépenses faites sans pièces justificatives par le biais des cartes de crédit de la Ville de Chambly par Monsieur Denis Lavoie entre les mois de mai 2016 et février 2019**

2019-05-133

Considérant l'adoption par le conseil municipal de la Ville de Chambly, le 8 avril dernier, de la résolution 2019-04-117 demandant à Monsieur Denis Lavoie d'expliquer et de justifier les dépenses personnelles qu'il a faites avec des cartes de crédit de la Ville au cours des années 2016, 2017, 2018 et 2019, période pendant laquelle il occupait la fonction de maire;

Considérant que M. Lavoie n'a pas expliqué ou justifié les dépenses et l'utilisation des cartes de crédit de la Ville à la satisfaction des élus, tel que requis par la résolution 2019-04-117;

Considérant que le montant total des dépenses faites par le biais de la carte Visa de la Ville de Chambly au nom de Denis Lavoie entre le mois de mai 2016 et le mois de février 2019, sans pièces justificatives, s'élève à 2 479.66 \$;

Considérant qu'il y a lieu d'exiger le remboursement de ces dépenses inexpliquées, injustifiées ou faites sans droit;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal demande formellement à Monsieur Denis Lavoie de rembourser l'ensemble de dépenses personnelles effectuées avec des cartes de crédit appartenant à la Ville de Chambly, entre le mois de mai 2016 et le mois de février 2019, période pendant laquelle il occupait la fonction de maire, pour lesquelles, aucune pièce justificative n'a été produite, pour un montant total de 2 479.66 \$, dans un délai de trente (30) jours suivant l'adoption de cette résolution.

Monsieur le conseiller Luc Ricard demande le vote :

Pour :

Mario Lambert  
Luc Ricard  
Richard Tetreault

Contre :

Jean Roy  
Serge Gélinas

Adoptée sur division

**6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 3 avril au 1<sup>er</sup> mai 2019**

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 119426 à 119521 inclusivement s'élève à 2 202 767,89 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 533 206,87 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 4 520,00 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 343 409,24 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises  
Certificat de la trésorière : 2019-053

Adoptée

**6.2 Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 7 mai 2019**

**2019-05-134**

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 7 mai 2019 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 1 126 203,75 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 119522 à 119754 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise  
Certificat de la trésorière : 2019-054

Adoptée

**6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019**

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019.

**6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)**

Le directeur général par intérim, monsieur Jean-François Auclair, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 30 avril 2019.

**6.5 Centre aquatique de Chambly – Remboursement des frais pour les vérificateurs suite à la nouvelle réglementation**

**2019-05-135**

Considérant que le Centre aquatique de Chambly a donné un mandat d'audit en 2018 pour les trois prochaines années;

Considérant que les honoraires sont de beaucoup supérieurs au montant budgété;

Considérant que le Service des finances de la Ville de Chambly a confirmé que les montants facturés pour l'audit sont de 19 500 \$ plus taxes par la firme Deloitte, en plus de 3 500 \$ plus taxes pour l'annulation du contrat 2018 de la firme Marcotte dépassent le budget initial de 7 750 \$ plus taxes;

Considérant que la différence est de 17 533,70 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise un remboursement de 17 533,70 \$ au Centre aquatique de Chambly pour combler la différence des montants payés pour l'audit 2018.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour projets spéciaux non capitalisables.

Postes budgétaires : 02-724-20-970

Certificat de la trésorière : 2019-055

Adoptée

#### **6.6 Ajustement de la quote-part définitive de la Communauté métropolitaine de Montréal**

**2019-05-136**

Considérant que la quote-part de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a été établie à 576 845 \$ en novembre 2018 pour l'année 2019;

Considérant qu'une quote-part provisoire a été versée le 15 mars 2019 représentant 50% du montant budgété par la CMM (288 422,50 \$);

Considérant que la quote-part définitive de la Ville de Chambly concernant le financement des activités de la Communauté pour l'exercice financier 2019 s'élève à 594 997 \$, soit un ajustement de 18 152\$. Un montant a déjà été prévu à la réserve conseil pour contingences afin de pallier à cette situation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service des finances à faire le 2<sup>e</sup> versement de la quote-part définitive au montant de 306 575 \$, incluant un supplément de 18 152 \$ qui sera financé à même la réserve conseil pour contingences.

Postes budgétaires : 02-111-00-957 / 02-131-00-957 / 02-132-00-957

02-141-00-957 / 02-471-00-957 / 02-521-00-957

02-612-00-57 / 02-651-00-957 / 02-721-10-957

Certificat de la trésorière : 2019-056

Adoptée

#### **6.7 Budget – Élections partielles 23 juin 2019**

**2019-05-137**

Considérant les élections partielles du 23 juin 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'allouer un budget pour la tenue des élections partielles;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal attribue un montant global de 224 000 \$ comme budget pour la tenue des élections partielles du 23 juin 2019.

Que cette somme soit prise à même la réserve conseil.

Postes budgétaires : 02-143-00-XXX

Certificat de la trésorière : 2019-057

Adoptée

**7.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure visant à permettre au 1413 rue des Oblats, lot 2 041 952 (angle rue des Oblats/boulevard Lebel), un empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul du boulevard Lebel d'une superficie de plancher de 5,6 m<sup>2</sup> (60 pi<sup>2</sup>) ainsi qu'un empiètement du garage détaché d'une superficie de plancher de 3,4 m<sup>2</sup> (36 pi<sup>2</sup>); ces empiètements situent le bâtiment principal et le garage détaché à 3,6 m (11,8 pi) de la ligne d'emprise du boulevard Lebel plutôt que 4,5 m (14,76 pi) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

Le maire suppléant, monsieur Jean Roy, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis sur une demande de dérogation mineure au 1413, rue des Oblats – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme.

Personne ne s'informe sur cette demande de dérogation mineure.

**7.2 Demande de dérogation mineure visant à permettre au 1413 rue des Oblats, lot 2 041 952 (angle rue des Oblats/boulevard Lebel), un empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul du boulevard Lebel d'une superficie de plancher de 5,6 m<sup>2</sup> (60 pi<sup>2</sup>) ainsi qu'un empiètement du garage détaché d'une superficie de plancher de 3,4 m<sup>2</sup> (36 pi<sup>2</sup>); ces empiètements situent le bâtiment principal et le garage détaché à 3,6 m (11,8 pi) de la ligne d'emprise du boulevard Lebel plutôt que 4,5 m (14,76 pi) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

**2019-05-138**

Considérant la demande de dérogation mineure visant à permettre au 1413 rue des Oblats, lot 2 041 952 (angle de la rue des Oblats/boulevard Lebel) un empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul du boulevard Lebel d'une superficie de plancher de 5,6 m<sup>2</sup> (60 pi<sup>2</sup>) ainsi qu'un empiètement du garage détaché d'une superficie de plancher de 3,4 m<sup>2</sup> (36 pi<sup>2</sup>); ces empiètements situent le bâtiment principal et le garage détaché à 3,6 m (11,8 pi) de la ligne d'emprise du boulevard Lebel plutôt que 4,5 m (14,76 pi);

Considérant que l'habitation unifamiliale isolée au 1413 rue des Oblats est située sur un lot d'angle, à l'intersection de la rue des Oblats et du boulevard Lebel;

Considérant que cette habitation, construite en 1963, observe les marges suivantes :

- Marge de recul (rue des Oblats) : 8,24 m (27 pi)
- Marge de recul (boulevard Lebel) : 3,65 m (12 pi)
- Marge latérale gauche : 3,64 m (11,94 pi)
- Marge arrière : 14,14 m (46,39 pi)

Considérant que l'habitation unifamiliale isolée au 1413 rue des Oblats est située dans la zone d'habitations unifamiliales isolées 4RA1-08, pour laquelle une marge de recul minimale de 4,5 m (14,76 pi) est exigée;

Considérant que cette habitation comportant un abri d'automobile attaché empiète dans la marge de recul du boulevard Lebel, d'environ 86 cm (2,8 pi) sur toute la longueur de l'abri d'automobile et aucun droit acquis ne peut être reconnu à cette situation dérogatoire;

Considérant le dépôt d'un projet d'agrandissement de cette habitation de 3,28 m (10,75 pi) sur 6,48 m (21,25 pi) à même l'abri d'automobile sur le côté droit situé à 3,65 m (12 pi) de la ligne d'emprise du boulevard Lebel;

Considérant que ce projet n'entraîne aucun empiètement supplémentaire dans la marge de recul du boulevard Lebel;

Considérant l'article 7.4.1p) du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly qui prohibe la construction d'un garage détaché dans la marge de recul;

Considérant le dépôt d'un projet de construction d'un garage détaché d'une superficie de 39,14 m<sup>2</sup> (422 pi<sup>2</sup>) dans la cour arrière, dont une partie représentant une superficie de 3,4 m<sup>2</sup> (36 pi<sup>2</sup>) empiète dans la marge de recul du boulevard Lebel;

Considérant le caractère mineur de cette demande;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme estime que la présente demande de dérogation mineure rencontre l'ensemble des conditions prescrites au règlement 2017-1358 permettant d'octroyer une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure visant à permettre au 1413 rue des Oblats, lot 2 041 952 (angle de la rue des Oblats/boulevard Lebel) un empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul du boulevard Lebel d'une superficie de plancher de 5,6 m<sup>2</sup> (60 pi<sup>2</sup>) ainsi qu'un empiètement du garage détaché d'une superficie de plancher de 3,4 m<sup>2</sup> (36 pi<sup>2</sup>); ces empiètements situent le bâtiment principal et le garage détaché à 3,6 m (11,8 pi) de la ligne d'emprise du boulevard Lebel plutôt que 4,5 m (14,76 pi), le tout selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. La demande de dérogation mineure doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

**7.3 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure visant à permettre au 3200 boulevard Fréchette, lot 4 549 557, une enseigne de 0,45 mètre (18 pouces) sur 4,43 mètres (14,5 pieds) identifiant l'entreprise «Harvey's» sur le mur latéral droit alors que la réglementation le permet uniquement sur le mur de façade principale – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

Le maire suppléant, monsieur Jean Roy, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis sur une demande de dérogation mineure au 3200, boulevard Fréchette – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme.

Personne ne s'informe sur cette demande de dérogation mineure.

**7.4 Demande de dérogation mineure visant à permettre au 3200 boulevard Fréchette, lot 4 549 557, une enseigne de 0,45 mètre (18 pouces) sur 4,43 mètres (14,5 pieds) identifiant l'entreprise «Harvey's» sur le mur latéral droit alors que la réglementation le permet uniquement sur le mur de façade principale – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

2019-05-139

Considérant la demande de dérogation mineure visant à permettre au 3200 boulevard Fréchette, lot 4 549 557, une enseigne de 0,45 m sur 4,43 m identifiant l'entreprise «Harvey's» sur le mur latéral droit alors que la réglementation le permet uniquement sur le mur de façade principale;

Considérant que le bâtiment commercial au 3200 boulevard Fréchette est situé dans la zone commerciale mixte 10CB-05 pour laquelle les exigences d'affichage sont édictées à l'article 8.15.8 du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly;

Considérant que le projet d'affichage déroge à l'article 8.15.8.3c) du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly relatif à la localisation projetée de l'enseigne sur le mur latéral droit ne donnant pas sur une voie publique;

Considérant qu'en 2011, une dérogation mineure a été octroyée à Rôtisserie St-Hubert occupant le même bâtiment au 3200 boulevard Fréchette autorisant l'installation d'une enseigne sur le mur latéral droit;

Considérant que ce bâtiment commercial fait partie d'un projet intégré dont l'accès principal s'effectue par une voie de circulation interne au projet conférant une grande visibilité du mur latéral droit et encourageant une identification des entreprises de cet immeuble;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme estime que la présente demande de dérogation mineure rencontre l'ensemble des conditions prescrites au règlement 2017-1358 permettant d'octroyer une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure visant à permettre au 3200 boulevard Fréchette, lot 4 549 557, une enseigne de 0,45 m sur 4,43 m identifiant l'entreprise «Harvey's» sur le mur latéral droit alors que la réglementation le permet uniquement sur le mur de façade principale. Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. La demande de dérogation mineure doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

**7.5 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure visant à régulariser au 1692 rue de Longueuil, lot 2 042 329, la marge de recul de l'habitation unifamiliale isolée à 4,4 mètres (14,44 pieds) plutôt que 4,5 mètres (14,76 pieds) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

Le maire suppléant, monsieur Jean Roy, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis sur une demande de dérogation mineure au 1692 rue de Longueuil – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme.



Personne ne s'informe sur cette demande de dérogation mineure.

**7.6 Demande de dérogation mineure visant à régulariser au 1692 rue de Longueuil, lot 2 042 329, la marge de recul de l'habitation unifamiliale isolée à 4,4 mètres (14,44 pieds) plutôt que 4,5 mètres (14,76 pieds) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

**2019-05-140**

Considérant la demande de dérogation mineure visant à régulariser au 1692 rue de Longueuil, lot 2 042 329, la marge de recul de l'habitation unifamiliale isolée à 4,4 mètres (14,44 pieds) plutôt que 4,5 mètres (14,76 pieds);

Considérant que l'habitation unifamiliale isolée au 1692 rue de Longueuil est située dans la zone d'habitations unifamiliales isolées 5RA1-16 dans laquelle une marge de recul minimale de 4,5 (14,76 pi) est requise;

Considérant que la fondation de cette habitation, construite en 1976, comporte une avancée de 1,22 m (4 pi) sur 5,63 m, située à 4,4 m de la ligne avant de la rue de Longueuil dérogeant à la marge de recul prescrite dans cette zone;

Considérant que le règlement de zonage no.59 applicable au moment de la construction de cette habitation exigeait une marge de recul minimale de 4,57 m (15 pi) conséquemment, aucun droit acquis ne peut être reconnu à cette situation dérogatoire;

Considérant le préjudice sérieux occasionné par cette dérogation qui empêche la vente de la propriété;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme estime que la présente demande de dérogation mineure rencontre l'ensemble des conditions prescrites au règlement 2017-1358 permettant d'octroyer une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure visant à régulariser au 1692 rue de Longueuil, lot 2 042 329, la marge de recul de l'habitation unifamiliale isolée à 4,4 mètres (14,44 pieds) plutôt que 4,5 mètres (14,76 pieds). Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. La demande de dérogation mineure doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

**7.7 Projet de rénovation résidentielle au 27, rue de l'Église (PIIA) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

**2019-05-141**

Considérant que l'habitation bifamiliale au 27 rue de l'Église, lot 2 346 567, est située dans un secteur soumis au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant les caractéristiques du projet de rénovation soumis par le propriétaire, à savoir :

- Remplacer le revêtement extérieur sur l'ensemble des élévations composé de stuc et de tôle à la verticale par une planche à clin en composite de bois à l'horizontale de 30 cm (12 po) de pureau avec apparence de planches étroites de 12 cm (5 pi) de couleur bordeaux;
- remplacer les fenêtres à l'étage (coulissantes/à manivelle) par de nouvelles fenêtres à battants en PVC blanc. Les dimensions des fenêtres sont inchangées;
- démanteler l'avant-toit, le perron et les escaliers de béton, en façade principale et construire une galerie de bois sur toute la longueur du mur de façade de 1,5 m (5 pi) sur 7,5 m (24,6 pi) selon les caractéristiques suivantes :
  - Structure du plancher : solives de bois, finition : planches de bois traité perpendiculaires au mur;
  - structure de la toiture : fermes de toit en bois, forme : 3 versants finition en bardeau d'asphalte ou revêtement métallique s'agençant à celle de la toiture principale;
  - 2 à 4 colonnes en bois;
  - escalier de bois : face à la porte d'entrée principale, environ 1,5 m (5 pi) de largeur, marches, contremarches et limons en bois;
  - garde-corps composé de balustres de bois s'agençant aux colonnes, main-courante et lisse en bois;

Considérant que le projet déposé satisfait aux normes prescrites à la grille des usages et normes 8RD-30;

Considérant que l'immeuble au 27 rue de l'Église fait partie de l'inventaire patrimonial révisé de la Ville de Chambly pour lequel une valeur patrimoniale moyenne lui est attribuée;

Considérant que ce projet de rénovation des composantes de l'enveloppe extérieure et la reconstitution de la galerie couverte en façade rencontrent les objectifs et les critères des articles 51 et 52 du règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'aire de paysage «Périvillageoise»;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le projet de rénovation de l'habitation bifamiliale isolée au 27 rue de l'Église, lot 2 346 567 tel que soumis par le propriétaire conditionnellement à ce qui suit :

- Un encadrement en composite de bois doit être réalisé aux angles du bâtiment et autour des ouvertures;
- Les marches conduisant à la galerie doivent être réalisées sur la propriété privée, elles ne doivent pas empiéter dans l'emprise de la rue de l'Église. La largeur de la galerie pourra être inférieure à celle proposée au besoin.

Le tout, selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme. Le projet de rénovation résidentielle doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

**7.8 Avis du comité consultatif d'urbanisme, demande de modification de zonage, Manoir Soleil, au 125 rue Daigneault**

**2019-05-142**

Considérant l'avis demandé au comité consultatif d'urbanisme relativement à la modification du règlement de zonage requise afin d'autoriser un projet d'agrandissement du centre d'hébergement Manoir Soleil, au 125 rue Daigneault, lot 2 043 038;

Considérant qu'il s'agit d'un agrandissement d'environ 1 858 m<sup>2</sup> (20 000 pi<sup>2</sup>) d'une hauteur d'un étage ajoutant 40 à 50 lits supplémentaires;

Considérant que l'agrandissement du Manoir Soleil est projeté sur le lot voisin, 2 043 034, récemment acquis par l'entreprise, sur lequel est construit une habitation unifamiliale isolée, 111 rue Daigneault;

Considérant que le Manoir Soleil est situé dans la zone résidentielle 1RD-43 qui autorise les usages habitations pour personnes âgées et services de santé et sociaux (centre d'hébergement) alors que le 111 rue Daigneault se trouve dans la zone d'habitations unifamiliales isolées 1RA1-41;

Considérant que la réalisation de ce projet requiert une modification du règlement de zonage afin d'agrandir la zone 1RD-43 pour y intégrer le lot 2 043 034;

Considérant que ce projet d'agrandissement est tributaire de l'octroi d'un contrat de places en Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) entre le Manoir Soleil et le Ministère de la Santé et des services sociaux;

Considérant que Manoir Soleil doit déposer son offre de services au MSSS avant le 24 mai 2019 et confirmer que le projet d'ajout de places supplémentaires est conforme à la réglementation municipale;

Considérant qu'aucune modification ponctuelle du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly ne peut être amorcée tant que la refonte réglementaire (plan d'urbanisme, règlements de zonage et de lotissement) ne sera pas en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal émette un avis favorable à intégrer à sa refonte réglementaire une modification visant ce qui suit :

- Agrandir la zone résidentielle mixte 1RD-43 (centre d'hébergement) pour y intégrer le lot 2 043 034 situé dans la zone résidentielle habitation unifamiliale isolée 1RA1-41.
- Fixer la marge de recul minimal à la moyenne des marges de recul entre le 125 et le 101 rue Daigneault.
- Fixer la marge latérale droite à un minimum de 3 m (10 pi) et obliger la plantation d'arbres feuillus et de conifères le long de la ligne droite en nombre suffisant pour constituer un écran végétal pour le 101 Daigneault et la cour arrière du 91-93 Daigneault.

Que cet avis préliminaire ne constitue pas une approbation à la délivrance d'un permis de construction pour la réalisation des travaux. Ce dernier pourra être émis (si le projet satisfait à l'ensemble des exigences réglementaires) uniquement lorsque le plan d'urbanisme et les règlements de zonage et de lotissement seront en vigueur, possiblement au cours de l'été 2020.

Adoptée

**7.9 Position de la Ville de Chambly – Demande de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu relative à une gestion régionale de l’abattage et de la plantation des arbres**

2019-05-143

Considérant la demande formulée par la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-du-Richelieu visant à connaître l’orientation des municipalités sur son territoire relativement à la régionalisation de la gestion de l’abattage et de la plantation d’arbres;

Considérant que le sous-comité technique de gestion d’abattage et de plantation d’arbres (SCOGAPA) et le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de La Vallée-du-Richelieu ont déposé un bilan de leurs travaux et recommandations conduisant notamment à l’élaboration d’un cahier normatif visant la zone hors périmètre urbain ou l’adoption d’un règlement régional, en vertu de l’article 79 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

Considérant que lors de la séance du 24 janvier 2019, le conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu a demandé aux municipalités sur son territoire de lui transmettre par résolution leur position quant aux recommandations avancées par le CCA et le SCOGAPA;

Considérant que les dispositions du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly gèrent adéquatement l’abattage et la plantation des arbres à l’intérieur et à l’extérieur du périmètre urbain en plus de disposer du personnel requis pour effectuer cette tâche tant au niveau des conseils prodigués aux citoyens, de l’émission des certificats d’autorisation, des constats d’infraction que du suivi des dossiers;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal confirme à la MRC de La Vallée-du-Richelieu sa position à l’effet de conserver au niveau local la gestion de l’abattage et la plantation des arbres sur l’ensemble de son territoire et de ne pas adhérer à l’adoption d’un règlement régional. Dans l’éventualité de l’introduction d’un cahier réglementaire au schéma d’aménagement, les normes édictées à la réglementation municipale seront ajustées, s’il y a lieu, pour en assurer la concordance.

Adoptée

**8.1 Octroi d’un soutien à la programmation d’une valeur de 12 000 \$ à l’organisme POSA/Source des Monts pour la réalisation du programme de « Travail de rue » pour la période de janvier à décembre 2019**

2019-05-144

Considérant que POSA/Source des Monts a déposé à la Ville de Chambly une demande de soutien pour la réalisation du programme « Travail de rue » pour la période de janvier à décembre 2019;

Considérant que le programme « Travail de rue » démontre des impacts positifs sur la clientèle jeunesse notamment au niveau de la prévention du décrochage scolaire, de la diminution de la violence, de la réduction des méfaits et dans l’accompagnement vers les différents services sociaux;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d’organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d’activités protocolaires;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise Monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal conclut un protocole d'entente avec l'organisme POSA/Source des Monts pour la réalisation du programme « Travail de rue » pour la période de janvier à décembre 2019 d'une valeur de 12 000 \$.

Poste budgétaire : 02-735-15-975  
Certificat de la trésorière : 2019-058

Adoptée

**8.2 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ et d'un soutien technique d'une valeur de 8 226,41 \$ à l'organisme POSA/Source des Monts pour la réalisation de la 5<sup>e</sup> édition de l'événement « Rendez-vous Ô Bassin » qui se tiendra le 7 septembre 2019 au Centre nautique Gervais-Désourdy**

**2019-05-145**

Considérant que la Clinique des jeunes du Bassin de Chambly et POSA/Source des Monts demandent à la Ville un soutien financier et un soutien technique pour la réalisation de la 5<sup>e</sup> édition de l'événement « Rendez-vous Ô Bassin » qui se tiendra le 7 septembre 2019 (remis au 8 septembre 2019 si mauvaises conditions climatiques) au Centre nautique Gervais-Désourdy;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Considérant que cette aide technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 1 000 \$ et un soutien technique évalué à 8 226,41 \$ pour la réalisation de la 5<sup>e</sup> édition de l'événement « Rendez-vous Ô Bassin » qui se tiendra le 7 septembre 2019 au Centre nautique Gervais-Désourdy (remis au 8 septembre 2019 si mauvaises conditions climatiques).

Poste budgétaire : 02-735-15-975  
Certificat de la trésorière : 2019-059

Adoptée

**8.3 Octroi du contrat des transports en sortie pour les camps de jour municipaux à l'entreprise Autobus Chambly 1980 Inc., au montant maximal de 19 844,69 \$ taxes incluses**

**2019-05-146**

Considérant qu'à la suite de la demande de prix pour les transports en sortie des camps de jour municipaux, un seul prix a été reçu avec le résultat suivant :

- Autobus Chambly 1980 Inc. : 19 844,69 \$

Considérant que le service de l'entreprise est conforme aux attentes et exigences de la Ville;

Considérant que le coût de ce service est autofinancé en tout ou en partie par les revenus des inscriptions;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat des transports en sortie pour les camps de jour municipaux à l'entreprise Autobus Chambly 1980 Inc., au montant maximal de 19 844,69 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-725-50-515 (camps de jour) / 02-725-60-515 (terrains de jeux)  
Certificat de la trésorière : 2019-060

Adoptée

**8.4 Autoriser des travaux d'aménagements de la halte cycliste au parc Boileau pour une somme maximal de 20 000 \$**

**2019-05-147**

Considérant que ce projet est inscrit aux projets capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 18-TP-01;

Considérant que la Ville de Chambly désire aménager une halte cyclable à l'entrée de la Route verte au parc Boileau;

Considérant que les interventions liées à la réalisation du projet sont multiples et proviennent de fournisseurs différents;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise le Service des travaux publics et le Service loisirs et culture à procéder à des travaux d'aménagement de la halte cycliste au parc Boileau et à l'achat des matériaux et d'équipement pour une somme maximale de 20 000 \$.

Que toutes ces dépenses devront être effectuées conformément à la politique d'achat en vigueur.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Voirie.

Poste budgétaire : 22-313-00-721  
Certificat de la trésorière : 2019-061

Adoptée

**8.5 Octroi d'une aide financière de 4 400 \$ et d'un soutien technique d'une valeur de 13 828 \$ pour une aide totale de 18 228 \$ à la Légion royale canadienne filiale 34 Arras Chambly Québec pour la réalisation de la Fête du Canada le 1<sup>er</sup> juillet au parc Robert-Label**

2019-05-148

Considérant que la Légion royale canadienne filiale 34 Arras Chambly Québec demande à la Ville une aide financière et un soutien technique pour la réalisation de la Fête du Canada le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et pour le feu d'artifice au parc Robert-Label;

Considérant que ce soutien financier et technique est conditionnel au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 4 400 \$ et un soutien technique d'une valeur de 13 828 \$ pour une aide totale de 18 228 \$ à la Légion royale canadienne filiale 34 Arras Chambly Québec pour la réalisation de la Fête du Canada le 1<sup>er</sup> juillet et pour la tenue du feu d'artifice au parc Robert-Label.

Que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme.

Poste budgétaire : 02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2019-062

Adoptée

**8.6 Achat d'une paire de buts de soccer de marque Kwickgoal pour le terrain de soccer du parc Laurent-Blanchard à Distribution Sports loisirs au montant de 10 566,20 \$ taxes et transport inclus**

2019-05-149

Considérant que ce projet fait partie de notre plan annuel de remplacement des buts de soccer;

Considérant que suite à la demande de prix pour la fourniture d'une paire de buts de soccer de marque Kwickgoal pour le terrain de soccer du parc Laurent-Blanchard, deux prix ont été reçus avec les résultats suivants :

- Distribution Sports loisirs : 10 566,20 \$;
- Groupe Sports-Inter Plus : 10 681,17 \$;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise l'achat d'une paire de buts de soccer de marque Kwickgoal pour le terrain de soccer du parc Laurent-Blanchard via l'entreprise Distribution Sports loisirs, au montant de 10 566,20 \$ taxes et transport inclus.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Roulement et conformément à la politique d'amortissement.

Poste budgétaire : 22-710-00-725 No sous projet MAC 339  
Certificat de la trésorière : 2019-063

Adoptée

**8.7 Octroi d'un contrat de service professionnel à « Les créations SpinWorks Enr. », firme spécialisée en aménagement de skate, afin de produire le concept, le design, les plans 3D, les plans détaillés, les fiches techniques pour l'ingénierie et la surveillance des travaux concernant le réaménagement complet du planchodrome du parc Gilles-Villeneuve au montant de 18 970,88 \$ taxes incluses**

**2019-05-150**

Considérant la recommandation du comité des loisirs du 23 janvier 2019 d'aller de l'avant avec le réaménagement complet du site du planchodrome du parc Gilles-Villeneuve;

Considérant l'importance, l'urgence et le piètre état du site du planchodrome du parc Gilles-Villeneuve de procéder au réaménagement complet du site du skate au parc Gilles-Villeneuve;

Considérant l'importance de donner un mandat à une firme spécialisée en aménagement de skate qui sera en mesure de nous présenter un concept avec tous les plans pour des rampes nouvelle génération en béton coulé;

Considérant l'état de la situation, le Service loisirs et culture recommande l'octroi du contrat à « Les créations SpinWorks Enr. », firme spécialisée en aménagement de skate, afin de produire le concept, le design, les plans 3D, les plans détaillés, les fiches techniques pour l'ingénierie et la surveillance des travaux concernant le réaménagement complet du planchodrome du parc Gilles-Villeneuve au montant de 18 970,88 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de service professionnel à « Les créations SpinWorks Enr. », firme spécialisée en aménagement de skate, afin de produire le concept, le design, les plans 3D, les plans détaillés, les fiches techniques pour l'ingénierie et la surveillance des travaux concernant le réaménagement complet du planchodrome du parc Gilles-Villeneuve au montant de 18 970,88 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Parcs.

Poste budgétaire : 22-711-00-411  
Certificat de la trésorière : 2019-064

Adoptée

**8.8 Aide financière de 15 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 14 252 \$ pour une aide totale de 29 252 \$ à l'association Bourgogne Avenue Multiculturelle pour l'organisation du Festival multiculturel de Chambly les 5, 6 et 7 juillet 2019**

**2019-05-151**

Considérant que l'association Bourgogne Avenue Multiculturelle de Chambly demande à la Ville une aide financière directe au montant de 15 000 \$;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;



Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise une aide financière de 15 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 14 252 \$ pour une aide totale de 29 252 \$ à l'association Bourgogne Avenue Multiculturelle pour l'organisation du Festival multiculturel de Chambly les 5, 6 et 7 juillet 2019.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour projets spéciaux non capitalisables.

Postes budgétaires : 02-735-35-978 (7 000 \$)  
02-111-00-995 (8 000 \$)

Certificat de la trésorière : 2019-065

Adoptée

**8.9 Octroi d'une aide financière de 25 000 \$ et d'un soutien technique d'une valeur de 59 148 \$ pour une aide totale de 84 148 \$ à l'organisme Concept B pour la réalisation de l'événement « Bières et Saveurs » édition 2019 qui se tiendra du 30 août au 2 septembre sur le site du lieu historique national du Fort-Chambly**

2019-05-152

Considérant que l'organisme Concept B organise l'événement Bières et Saveurs qui aura lieu du 30 août au 2 septembre 2019 sur le site du lieu historique national du Fort-Chambly;

Considérant que, dans le cadre de l'organisation de cette activité, Concept B demande une aide financière de 25 000 \$ et du soutien technique pour la réalisation de Bières et Saveurs 2019;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroi une aide financière de 25 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 59 148 \$ pour une aide totale de 84 148 \$ à l'organisme Concept B pour la réalisation de l'événement Bières et Saveurs édition 2019 qui se tiendra du 30 août au 2 septembre 2019 sur le site du lieu historique national du Fort-Chambly.

Que le conseil municipal mandate et autorise Monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme.

Poste budgétaire : 02-735-10-978 (20 000 \$) / 02-111-00-996 (5 000 \$)  
Certificat de la trésorière : 2019-066

Adoptée

**8.10 Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 16 645 \$ pour un total de 19 645 \$ au Club de patinage artistique de Chambly, pour la tenue de la 46<sup>e</sup> revue annuelle, qui a eu lieu au Centre sportif Robert-Label les 13 et 14 avril 2019**

2019-05-153

Considérant que le Club de patinage artistique est responsable de l'organisation de la 46<sup>e</sup> édition de la revue annuelle qui s'est tenue au Centre sportif Robert-Label les 13 et 14 avril 2019;

Considérant que le Club de patinage artistique a demandé à la Ville une aide financière et un soutien technique pour la réalisation de la 46<sup>e</sup> édition de la revue annuelle;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal accorde une aide financière de 3 000 \$ un soutien technique d'une valeur de 16 645 \$ pour un total de 19 645 \$ au Club de patinage artistique de Chambly, pour la tenue de la 46<sup>e</sup> revue annuelle, qui a eu lieu au Centre sportif Robert-Label les 13 et 14 avril 2019.

Poste budgétaire : 02-721-10-975  
Certificat de la trésorière : 2019-067

Adoptée

**8.11 Octroi d'un contrat à la firme EXP Inc. pour des services professionnels visant des travaux en milieu hydrique et riverain pour le réaménagement des quais au Centre nautique Gervais-Désourdy au montant de 13 797 \$ taxes incluses**

2019-05-154

Considérant que la Ville de Chambly désire réaménager les quais au Centre nautique Gervais-Désourdy;

Considérant qu'une expertise spécialisée en milieu hydrique est nécessaire à la réalisation des plans et devis dans le cadre d'une demande de subvention approuvée par le conseil municipal en vertu de la résolution 2018-11-429 ainsi qu'à la production des documents visant à obtenir les autorisations des ministères concernés;

Considérant que ce projet est inscrit aux projets capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 19-LC-06;

Considérant que suite à une demande de prix, le plus bas reçu est le suivant :

- EXP Inc. : 13 797 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroi le contrat à la firme EXP Inc. pour des services professionnels visant des travaux en milieu hydrique et riverain pour le réaménagement des quais au Centre nautique Gervais-Désourdy au montant de 13 797 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de roulement et conformément à la politique d'amortissement.

Poste budgétaire : 22-713-00-725  
Certificat de la trésorière : 2019-068

Adoptée

**8.12 Octroi d'un contrat de service professionnel à « Groupe Ktrell », firme spécialisée en services consultatifs aquatiques et conceptuels, afin de produire le concept, les plans détaillés et les fiches techniques pour le remplacement du système de filtration de la piscine extérieure au coût de 6 898.50 \$ taxes incluses**

**2019-05-155**

Considérant l'importance et l'urgence de procéder au remplacement du système de filtration de la piscine extérieure;

Considérant que le système de filtration de la piscine extérieure et son bassin de filtration en est à sa dernière année de vie utile;

Considérant l'importance de donner un mandat à une firme spécialisée de services consultatifs et conceptuels de systèmes de filtrations et de traitement d'eau de piscines;

Considérant l'état de la situation, le Service loisirs et culture recommande l'octroi du contrat à « Groupe Ktrell », firme spécialisée en services consultatifs et conceptuels pour les systèmes de filtration et de traitement d'eau de piscines, afin de produire le concept, les plans détaillés et les fiches techniques pour le remplacement du système de filtration de la piscine extérieure au coût de 6 898.50 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroie le contrat de service professionnel à « Groupe Ktrell », firme spécialisée en services consultatifs aquatiques et conceptuels de systèmes de filtration et de traitement d'eau de piscines, afin de produire le concept, les plans détaillés et les fiches techniques pour le remplacement du système de filtration de la piscine extérieure au coût de 6 898.50 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour projets spéciaux non capitalisables.

Poste budgétaire : 02-724-15-526  
Certificat de la trésorière : 2019-069

Adoptée

**8.13 Achat d'un système de caméras de surveillance pour le centre sportif Robert-Lebel à Électrel Inc., au coût de 3 196,31 taxes et installation incluses**

**2019-05-156**

Considérant que ce projet est inscrit aux projets spéciaux non capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 15-LC-72;

Considérant que le projet consiste à doter le centre sportif Robert-Lebel d'un système de caméras intérieures et extérieures;

Considérant que suite à une demande de prix pour la fourniture d'un système de caméras pour le centre sportif Robert-Lebel, compatible avec celui qui existe déjà dans nos bâtiments, un seul prix a été reçu avec le résultat suivant :

- Électrel Inc.: 3 196 \$ taxes comprises.

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise l'achat d'un système de caméras de surveillance pour le centre sportif Robert-Lebel au plus bas soumissionnaire conforme, Électrel Inc., au coût de 3 196,31 taxes comprises.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour projets spéciaux non capitalisables.

Poste budgétaire : 02-723-10-643  
Certificat de la trésorière : 2019-070

Adoptée

**8.14 Acquisition d'un piano à queue pour la salle de spectacles du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, pour un montant de 52 140,01 \$, toutes taxes incluses**

2019-05-157

Considérant que le Service Bibliothèque, arts et culture a procédé à une demande de prix pour l'acquisition d'un piano à queue pour la salle de spectacles du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture;

Considérant que les contrats dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel ou la fourniture d'abonnements bénéficient d'une exemption en vertu de l'article 573.3 paragraphe 4 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que la demande de prix prévoyait l'inclusion du piano, du banc, de la housse, des premiers accordages, du système d'humidification, la livraison et une garantie de 10 ans;

Considérant que parmi les trois (3) prix reçus, Piano Héritage Inc. offre le prix le plus bas au montant de 52 140,01 \$

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition d'un piano à queue de Piano Héritage, pour la salle de spectacles du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, pour un montant de 52 140,01 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de roulement et conformément à la politique d'amortissement.

Poste budgétaire : 22-722-00-725  
Certificat de la trésorière : 2019-071

Adoptée

**8.15 Octroi d'un contrat de fabrication et d'installation des éléments de signalisation pour le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, suite à l'appel d'offres sur invitation Pole2019-02, à la firme Signalisation SAIC pour un montant maximal de 68 925,78 \$ (taxes incluses)**

**2019-05-158**

Considérant que le Service bibliothèque arts et culture a procédé à un appel de soumissions sur invitation pour la fabrication et l'installation des éléments de signalisation pour le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture;

Considérant que ce projet comporte des délais de fabrication et de livraison de 8 semaines, suite à l'octroi du contrat;

Considérant que suite à l'appel d'offres # Pole2019-02 envoyé sur invitation à cinq fournisseurs, les soumissions suivantes ont été reçues :

- Enseignes Access Inc. : 103 374,02 \$
- Enseignes CMD Inc. : 69 319,58 \$
- Signalisation SAIC : 68 925,78 \$
- Groupe Enseignes Dominion (Uni-D-Design) : 77 721,95 \$

Considérant que la soumission ayant le prix le plus bas est conforme en répondant aux exigences techniques et aux critères énumérés dans l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroie un contrat de fabrication et d'installation des éléments de signalisation pour le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, suite à l'appel d'offres sur invitation Pole2019-02, à la firme Signalisation SAIC pour un montant maximal de 68 925,78 \$ (taxes incluses).

Poste budgétaire : 22-722-00-722 BAT122  
Certificat de la trésorière : 2019-072

Adoptée

**8.16 Autoriser la construction d'un cabanon pour le terrain de baseball du parc Gilles-Villeneuve et la rénovation du cabanon du terrain de baseball du parc de la Commune pour une somme maximale de 8 000 \$**

**2019-05-159**

Considérant que ce projet est inscrit aux projets capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 19-LC-01;

Considérant que le Service loisirs et culture désire construire un cabanon pour le terrain de baseball du parc Gilles-Villeneuve, pour y ranger des équipements et outils pour l'entretien des terrains sportifs de ce parc;

Considérant que le Service loisirs et culture désire rénover le cabanon du terrain de baseball du parc de la Commune;

Considérant que les interventions liées à la réalisation du projet sont multiples et proviennent de fournisseurs différents;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à procéder à la construction d'un cabanon pour le terrain de baseball du parc Gilles-Villeneuve et à la rénovation du cabanon du terrain de baseball du parc de la Commune, pour une somme maximale de 8 000 \$.

Que toutes ces dépenses devront être effectuées conformément à la politique d'achat en vigueur.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de roulement et conformément à la politique d'amortissement.

Poste budgétaire : 22-313-00-721

Certificat de la trésorière : 2019-073

Adoptée

**8.17 Autorisation au Service Bibliothèque, arts et culture de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux développements des collections des bibliothèques publiques du Québec, nomination du mandataire pour l'année 2019 et engagement de la Ville à porter le financement du projet**

**2019-05-160**

Considérant que la Ville de Chambly dépose annuellement au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide au développement des collections de sa bibliothèque, afin d'accroître et de bonifier sa collection de documents;

Considérant qu'une résolution du conseil doit être jointe à la demande pour désigner le mandataire qui sera appelée à signer la convention qui déterminera les conditions d'utilisation et de versement de la subvention;

Considérant que le montant du projet de développement de la collection de Chambly pour l'année 2019, est de 118 617,30 \$, tel que prévu au budget d'opération;

Considérant que le Ministère participe au financement du projet en versant une subvention ainsi que les intérêts qui compensent l'étalement dans le temps du paiement de cette subvention;

Considérant que la Ville s'engage à n'utiliser la subvention qu'au paiement des seuls frais et dépenses reliés à ce projet;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des Bibliothèques publiques autonomes 2019 et désigne madame Pamela Deslauriers, bibliothécaire, comme mandataire aux fins de ce projet.

Que le conseil municipal confirme son engagement à financer la totalité du projet « Développement des collections » incluant la part correspondant à la subvention du Ministère, pour un montant de 118 617,30 \$.

Adoptée

**8.18 Octroi d'un contrat pour l'ameublement jeunesse de la bibliothèque du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture**

2019-05-161

Considérant que le service Bibliothèque, arts et culture a procédé à une demande de prix à deux fournisseurs pour l'acquisition de mobilier pour la section jeunesse de la bibliothèque du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture;

Considérant que l'achat de ce mobilier spécialisé comporte des délais de fabrication et de livraison qui doivent respecter la date d'ouverture du bâtiment;

Considérant que suite à la demande de prix PÔLE2019-03 envoyée sur invitation à deux fournisseurs, une seule soumission conforme et complète a été reçue:

- Brodart – Distribution Pierre Larochelle : non complète
- Brault et Bouthillier : 7 358.40 \$

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat d'acquisition de l'ameublement jeunesse de la bibliothèque du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, pour un montant maximal de 7 358.40 \$, toutes taxes incluses, à Brault & Bouthillier Inc.

Poste budgétaire : 02-722-00-725 BAT122

Certificat de la trésorière : 2019-074

Adoptée

**8.19 Réalisation de deux expositions temporaires et la planification d'une programmation d'activités récurrentes à la bibliothèque, au Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture tel que décrit au programme triennal d'immobilisation 19-LC-54 et 19-PS-54, pour un montant de 1350 \$ et de 10 500 \$**

2019-05-162

Considérant que seront présentées de nouvelles expositions temporaires dans le hall du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture et que des frais de promotion et de vernissage seront requis;

Considérant la volonté d'offrir une programmation d'activités récurrentes visant à animer la nouvelle bibliothèque du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture pour en faire un lieu de rencontres, de découvertes et d'expérimentation;

Considérant que ces deux projets ont été présentés et priorisés au programme triennal d'immobilisation, projets capitalisables 19-LC-54 et 19-PS-54 et que ceux-ci doivent être planifiés pour l'automne 2019, en engageant dès maintenant certaines dépenses;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal permette la réalisation de deux expositions temporaires dans le hall et la planification d'une programmation d'activités récurrentes à la bibliothèque, au Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture tel que décrit au programme triennal d'immobilisation 19-LC-54 et 19-PS-54, pour un montant de 1 350 \$ et de 10 500 \$.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour projets spéciaux non capitalisables.

Poste budgétaire : 02-739-10-499  
Certificat de la trésorière : 2019-075

Adoptée

**8.20 Réalisation des projets de l'entente triennale de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications, pour les projets de l'an 2, représentant un montant de 23 000 \$ pour la Ville, tel que décrit au programme triennal d'immobilisation 18-LC-01**

**2019-05-163**

Considérant que trois de ces quatre projets sont des activités d'animation qui se dérouleront au nouveau Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture et s'adresseront à différentes clientèles;

Considérant que le quatrième projet vise l'installation d'une structure extérieure interpellant le sens musical des visiteurs en faisant un lien avec la vocation artistique de la salle du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture

Considérant que ces projets sont financés à 50 % par la Ville et 50 % par le ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal permette la réalisation des projets de l'entente triennale de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications, pour les projets de l'an 2, représentant un montant de 23 000 \$ pour la Ville, tel que décrit au programme triennal d'immobilisation 18-LC-01.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour projets spéciaux non capitalisables.

Poste budgétaire : 02-733-30-419  
Certificat de la trésorière : 2019-076

Adoptée

**8.21 Ajout de composantes de mobilier autoportant et sièges suite à l'appel d'offres 2019-01 qui présentait une estimation préliminaire des quantités, pour un montant de 16 285,90 \$ à Ugoburo qui a obtenu le contrat initial, par voie de résolution 2019-03-83**

**2019-05-164**

Considérant que le Service bibliothèque arts et culture a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition de mobilier autoportant et sièges pour la bibliothèque, les bureaux, le hall, la mezzanine et le salon VIP du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture;



Considérant qu'il était indiqué dans l'appel d'offres que les quantités étaient estimées et que celles-ci pourraient être ajustées par la Ville suite à l'attribution du contrat;

Considérant que les quantités ont été précisées suite à une visite de chantier et une analyse des plans avec une designer et que des modèles de tables de travail ont été changés afin d'offrir plus de flexibilité aux usagers;

Considérant qu'une confirmation est exigée rapidement étant donné les délais de fabrication et de livraison;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise l'ajout de composantes du mobilier autoportant et sièges suite à l'appel d'offres 2019-01 qui présentait une estimation préliminaire des quantités, pour un montant de 16 285,90 \$ à Ugoburo qui a obtenu le contrat initial, par voie de résolution 2019-03-83.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Roulement et conformément à la politique d'amortissement.

Poste budgétaire : 22-722-00-725 BAT122  
Certificat de la trésorière : 2019-077

Adoptée

**8.22 Autorisation d'un cautionnement de prêt de 58 292,33 \$ à la Caisse Desjardins du Bassin-de-Chambly, au bénéfice de l'Association du hockey mineur de Chambly pour l'achat de chandails**

**2019-05-165**

Considérant que les chandails de l'Association du hockey mineur de Chambly, achetés en 2010, ont une durée de vie d'environ 5 ans;

Considérant que l'Association du hockey mineur de Chambly a besoin de renouveler l'inventaire de ses chandails pour la saison 2019-2020;  
Considérant que l'Association du hockey mineur de Chambly a entamé un processus d'appel d'offres avec plusieurs fournisseurs pour le remplacement de leurs chandails;

Considérant que l'Association du hockey mineur de Chambly a négocié une entente avec le Marché Métro Collin et la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly pour se procurer les chandails;

Considérant que l'Association du hockey mineur de Chambly demande à la Ville de garantir le prêt qui sera consenti à l'Association du hockey mineur de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le cautionnement d'un prêt de 58 292,33 \$ à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly, au bénéfice de l'Association du hockey mineur de Chambly pour l'achat de chandails.

Adoptée

**8.23 Octroi d'un contrat pour la sonorisation des spectacles estivaux Fête nationale et Sur l'air de Chambly qui se déroulent au parc des Ateliers, du 24 juin au 7 août, au plus bas soumissionnaire conforme, On Stage Audiovisuel, pour un montant de 20 431,06 \$ (taxes incluses)**

2019-05-166

Considérant qu'une demande de soumission sur invitation LO-2019-03 pour la sonorisation et l'éclairage des spectacles estivaux a été envoyée à 3 compagnies spécialisées dans le domaine;

Considérant que 3 soumissions ont été reçues :

- FX Productions : 20 695,50 \$
- On Stage Audiovisuel : 20 431,06 \$
- Produkson : 32 605,07 \$

Considérant que la compagnie On Stage Audiovisuel a présenté une soumission conforme avec le prix le plus bas;

Considérant que ce montant est prévu au budget d'opération du service;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour la sonorisation des spectacles estivaux Fête nationale et Sur l'air de Chambly qui se déroulent au parc des Ateliers, du 24 juin au 7 août, au plus bas soumissionnaire conforme, On Stage Audiovisuel, pour un montant de 20 431,06 \$ (taxes incluses).

Poste budgétaire : 02-731-60-518 (fête nationale) / 02-731-20-518 (Sur l'air de Chambly)  
Certificat de la trésorière : 2019-078

Adoptée

**8.24 Autoriser l'achat de tables, chaises et parasols pour la place de la Seigneurie, afin de remplacer le mobilier abîmé, pour un montant maximal de 9 500 \$, tel que prévu au PTI 2019**

2019-05-167

Considérant que ce projet est inscrit aux projets capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 19-LC-02;

Considérant que des tables, chaises et parasols doivent être remplacés pour la tenue de nos activités, afin d'accueillir l'assistance et procurer une touche estivale à l'ambiance des lieux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à procéder à l'achat de tables, chaises et parasols pour la place de la Seigneurie, afin de remplacer le mobilier abîmé, pour un montant maximal de 9 500 \$, tel que prévu au PTI 2019.

Considérant que cette dépense sera effectuée conformément à la politique d'achat en vigueur.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Roulement et conformément à la politique d'amortissement.

Poste budgétaire : 22-713-00-725  
Certificat de la trésorière : 2019-079

Adoptée

**8.25 Octroi d'un contrat de gré à gré pour une assistance professionnelle de la compagnie Arium pour préparer et encadrer la fabrication et l'installation des éléments de signalisation du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, la préparation des fichiers détaillés pour chaque texte ainsi que la surveillance des travaux, pour un montant de 8 645 \$ (taxes en sus)**

**2019-05-168**

Considérant que les services de la firme Arium ont été retenus pour l'élaboration du concept de la signalisation du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, ainsi que la détermination des besoins et la préparation des plans et devis techniques;

Considérant que la suite du projet requiert une expertise professionnelle et une connaissance du chantier que cette firme possède déjà, pour la préparation des visuels détaillés et la surveillance des travaux de fabrication et d'installation;

Considérant que la satisfaction de la Ville pour la qualité des services rendus par Arium dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroie un contrat de gré à gré pour une assistance professionnelle de la compagnie Arium pour préparer et encadrer la fabrication et l'installation des éléments de signalisation du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, la préparation des fichiers détaillés selon chaque texte ainsi que la surveillance des travaux, pour un montant de 8 645 \$ (taxes en sus).

Poste budgétaire : 22-722-00-411 BAT122  
Certificat de la trésorière : 2019-080

Adoptée

**9.1 Autoriser les travaux d'aménagement paysager, réalisé en régie, au Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, pour un montant maximal de 225 000 \$**

**2019-05-169**

Considérant que ce projet est inscrit aux projets spéciaux capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 18-PS-32;

Considérant que les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés au Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture;

Considérant que ces travaux d'aménagement paysager seront réalisés en régie, nécessiteront des matériaux et la location d'équipement;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise les travaux d'aménagement paysager, réalisé en régie, au Pôle du savoir, d l'histoire et de la culture, au montant maximal de 225 000 \$.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Roulement et conformément à la politique d'amortissement.

Poste budgétaire : 22-722-00-722  
Certificat de la trésorière : 2019-081

Adoptée

**9.2 Autoriser l'achat et l'installation en régie, de bollards lumineux pour éclairer des sentiers multiusages, pour un coût maximal de 32 000 \$ taxes incluses**

**2019-05-170**

Considérant que ce projet est inscrit aux projets spéciaux capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 19TP09 : Bollards lumineux pour sentiers multiusages;

Considérant que l'achat et l'installation des bollards lumineux seront réalisés par le Service des travaux publics afin d'améliorer l'éclairage des sentiers existants à un coût maximal de 32 000 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation en régie, de bollards lumineux pour éclairer des sentiers multiusages à divers endroits dans la ville, pour un coût maximal de 32 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Voirie.

Poste budgétaire : 22-313-00-721  
Certificat de la trésorière : 2019-082

Adoptée

**9.3 Autoriser l'aménagement de six dos d'âne allongés, réalisé par le Service des travaux publics, à divers endroits dans la ville pour un coût total maximum de 40 000 \$ taxes incluses**

**2019-05-171**

Considérant que ce projet est inscrit aux projets spéciaux capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 18-TP-03 : Dos d'âne allongés;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'aménagement de six dos d'âne allongés, réalisé par le Service des travaux publics, à divers endroits dans la ville pour un coût total maximum de 40 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Voirie.

Poste budgétaire : 22-311-00-721  
Certificat de la trésorière : 2019-083

Adoptée

**9.4 Autoriser la poursuite de l'aménagement, en régie interne par le Service des travaux publics, d'un sentier multiusage reliant le boulevard Franquet à la rue Fonrouge, pour un coût total maximum de 166 000 \$ taxes incluses**

2019-05-172

Considérant que ce projet est inscrit aux projets spéciaux capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 19TP07 : Pistes multiusages;

Considérant que dans le cadre des travaux de mobilité active, la Ville a décidé d'aller de l'avant avec l'aménagement d'un sentier multiusage reliant le boulevard Franquet à la rue Fonrouge, qui a été réalisé jusqu'à la rue Kennedy à l'été 2017;

Considérant qu'il reste la réalisation de deux sections, de l'avenue Kennedy à l'avenue Fonrouge, puis de l'avenue Fonrouge jusqu'au boulevard Franquet;

Considérant que l'achèvement de l'aménagement du sentier multiusage;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'achèvement de l'aménagement, en régie interne par le Service des travaux publics, du sentier multiusage reliant le boulevard Franquet à la rue Fonrouge en deux sections, pour un coût total maximum de 166 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Voirie.

Poste budgétaire : 22-311-00-721  
Certificat de la trésorière : 2019-084

Adoptée

**9.5 Autoriser le transfert de 20 000 \$ de la réserve conseil pour la réalisation de projets spéciaux au budget d'opération du Service des travaux publics pour l'entretien des bornes-fontaines et le nettoyage des berges et des plates-bandes**

2019-05-173

Considérant que ces deux projets sont inscrits aux projets spéciaux non capitalisables 2019 et identifiés aux numéros de projet : 19-TP-56 – Entretien des bornes-fontaines et 19-TP-54 – Nettoyage des berges et plates-bandes;

Considérant que le Service des travaux publics a identifié le besoin d'effectuer certains travaux tel que :

- Entretien des bornes-fontaines (10 000 \$);
- Nettoyage des berges et des plates-bandes (10 000 \$);

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le transfert de 20 000 \$ de la réserve conseil pour la réalisation de projets spéciaux au budget d'opération du Service des travaux publics pour l'entretien des bornes-fontaines et le nettoyage des berges et plates-bandes sur le territoire de la Ville de Chambly.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour projets spéciaux non capitalisables.

Poste budgétaire : 02-725-40-112  
Certificat de la trésorière : 2019-085

Adoptée

**9.6 Autoriser le nettoyage d'une partie du réseau d'égout pluvial pour l'année 2019, pour un montant maximal de 40 000 \$ taxes incluses**

**2019-05-174**

Considérant que ce projet est inscrit aux projets spéciaux non capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 19-TP-55 : Nettoyage égout pluvial;

Considérant que le Service des travaux publics a identifié le besoin de procéder au nettoyage d'une partie du réseau d'égout pluvial pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le nettoyage du réseau d'égout pluvial pour l'année 2019, à un montant maximal de 40 000 \$ taxes incluses.

Que les fonds soient pris à même la réserve administrative pour projets spéciaux non-capitalisables.

Poste budgétaire : 02-725-40-112  
Certificat de la trésorière : 2019-086

Adoptée

**9.7 Autorisation d'un transfert du fonds de voirie au poste budgétaire de béton bitumineux pour le Service des travaux publics, d'un montant maximal de 100 000 \$ plus taxes**

**2019-05-175**

Considérant que les deux dernières années des sommes ont été investies dans les trottoirs sur le réseau municipal et suite à l'analyse des fonds disponibles, un manque est à prévoir;

Considérant que l'estimation des coûts est de l'ordre de 100 000 \$ pour pouvoir parer aux réfections des nombreux nids de poules causées par les conditions hivernales.

Considérant qu'une mise à niveau est requise afin d'éviter un autre épisode de nids de poule pour le printemps 2020.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le transfert du fonds de voirie au poste budgétaire de béton bitumineux pour le service des travaux publics, d'un montant maximal de 100 000 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Voirie.

Poste budgétaire : 02-321-00-625  
Certificat de la trésorière : 2019-087

Adoptée

**9.8 Autoriser la réalisation, en régie interne par le Service des travaux publics, d'un nouveau trottoir sur la rue Fonrouge, du côté ouest, à partir du carrefour giratoire sur Fonrouge jusqu'à l'entrée charretière du rue de Niverville, pour un coût total maximum de 30 000 \$ taxes incluses**

2019-05-176

Considérant que ce projet est inscrit aux projets spéciaux capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 19TP06 : Trottoir rue Fonrouge et de Niverville;

Considérant que le comité de circulation recommande la création d'un trottoir sur la rue Fonrouge, à partir du carrefour giratoire sur Fréchette jusqu'à l'entrée charretière du 1360-1370 rue de Niverville, pour améliorer la sécurité des piétons dans ce secteur;

Considérant que la construction du nouveau trottoir sera faite en régie interne par le Service des travaux publics qui procédera aux travaux au cours de l'été; pour un coût maximal de 30 000 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise les travaux de construction du nouveau trottoir sur la rue Fonrouge, à partir du carrefour giratoire sur Fréchette jusqu'à la rue de Niverville pour améliorer la sécurité des piétons dans ce secteur, réalisés en régie interne pour un coût total maximum de 30 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Voirie.

Poste budgétaire : 22-311-00-721  
Certificat de la trésorière : 2019-088

Adoptée

**9.9 Octroi du contrat de levée, transport et disposition de conteneurs de matériaux secs pour l'année 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Éco Bac, au montant de 55 165 \$ taxes incluses**

2019-05-177

Considérant que des conteneurs à matériaux secs seront installés au 2400, boulevard Industriel, en prévision des journées de dépôt des matériaux secs municipales;

Considérant que les conteneurs à matériaux secs devront être vidés et que les matières devront être transportées pour disposition aux endroits appropriés;

Considérant que suite à l'ouverture sur invitation de la soumission sur invitation TP2019-15, le 23 avril 2019, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

- Éco Bac 55 165,00 \$ taxes incluses — conforme
- GFL Environnement inc. 68 080,83 \$ taxes incluses — conforme

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, le directeur du Service travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Éco Bac;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de levée, transport et disposition de conteneurs de matériaux secs pour l'année 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Éco Bac, au montant de 55 165,00 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour projets spéciaux non capitalisables.

Poste budgétaire : 02-453-00-446  
Certificat de la trésorière : 2019-089

Adoptée

**9.10 Octroi du contrat pour l'achat de deux (2) véhicules électriques de marque Chevrolet, modèle Bolt 2019, au seul soumissionnaire conforme, soit à Racine Chevrolet Buick GMC Inc., au montant de 84 672,09 \$ taxes incluses**

Ce point a été retiré.

**9.11 Octroi du contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne en vrac et boîte saleuse interchangeables et équipement de déneigement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Globocam Rive-Sud S.E.C., au montant de 317 225,22 \$ taxes incluses**

**2019-05-178**

Considérant que suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres public TP2019-12, pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne en vrac et boîte saleuse interchangeables et équipement de déneigement, le 16 avril 2019, quatre (4) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Globocam Rive-Sud S.E.C. :	317 225,22 \$ taxes incluses — conforme
Garage Laguë Ltée :	333 772,42 \$ taxes incluses — conforme
Camion B.L. Freightliner Enr. :	340 673,22 \$ taxes incluses — conforme
Équipements Lourds Papineau Inc :	321 688,55 \$ taxes incluses — conforme

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Globocam Rive-Sud s.e.c.;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne en vrac et boîte saleuse interchangeables et équipement de déneigement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Globocam Rive-Sud S.E.C., au montant de 317 225,22 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Voirie.

Poste budgétaire : 22-310-00-724  
Certificat de la trésorière : 2019-091

Adoptée



**9.12 Octroi du contrat d'entretien du réseau d'éclairage et travaux d'entretien électrique au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Électrel inc., au coût de 108 174,23 \$ taxes incluses**

2019-05-179

Considérant qu'à la suite de l'ouverture publique de l'appel d'offres public numéro TP2019-14 pour le contrat d'entretien du réseau d'éclairage et travaux d'entretien électrique, le 23 avril 2019, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Le Groupe DR Électrique inc. 123 354,38 \$ taxes incluses - Conforme  
Électrel inc. 108 174,23 \$ taxes incluses - Conforme

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux d'entretien du réseau d'éclairage et travaux d'entretien électrique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Électrel inc., au coût de 108 174,23 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : selon le budget 2019

Certificat de la trésorière : 2019-092

Adoptée

**10.1 Octroi du contrat pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude en structure pour l'annexe de la Mairie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Services EXP inc., au montant de 4 713,98 \$ taxes incluses**

2019-05-180

Considérant que suite à l'ouverture de la soumission sur invitation numéro ST2019-08, pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude en structure pour l'annexe de la Mairie, le 9 avril 2019, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

- Les Services EXP inc. 4 713,98 \$ taxes incluses — conforme
- Service d'ingénierie A. Ouimet 9 839,56 \$ taxes incluses — conforme

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, ing., recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Services EXP inc., au montant de 4 713,98 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude en structure pour l'annexe de la Mairie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Services EXP inc., au coût de 4 713,98 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil p ur projets sp ciaux non capitalisables.

Poste budgétaire : 02-149-00-523

Certificat de la trésorière : 2019-093

Adoptée

**10.2 Engagement de la Ville de Chambly à ne pas entretenir une zone nouvellement aménagée suite aux travaux d'aménagement d'une piste cyclable près du cours d'eau Simard**

2019-05-181

Considérant que la Ville de Chambly veut aménager une piste cyclable le long du cours d'eau Simard, entre la rue Pierre-Cognac et l'avenue Simard et qu'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* est requis;

Considérant que l'aménagement de la piste cyclable occasionne une perte de 399 m<sup>2</sup> de bande riveraine, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exige que la Ville s'engage à réaliser des plantations sur une superficie de 399 m<sup>2</sup> à l'extérieur de la bande riveraine du cours d'eau Simard. Ces zones de plantation apparaissent sur le plan de plantation N/Réf. : 056-159100194-300-AM-D-0001-0A préparées par Stantec et accepté par le MELCC;

Considérant que ces plantations seront réalisées sur les terrains appartenant à la Ville et que ces plantations seront composées d'espèces indigènes;

Considérant que la Ville s'engage à ce qu'aucun entretien (tonte, contrôle de la végétation) ne soit réalisé à l'intérieur de ces zones aménagées;

Considérant que les éléments présentés au plan et au devis élaborés par Stantec seront respectés et que si des changements devaient être réalisés, ceux-ci devront être validés au préalable par le MELCC;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve l'engagement de la Ville de Chambly à ne pas entretenir la zone nouvellement aménagée à la suite des travaux d'aménagement d'une piste cyclable près du cours d'eau Simard.

Adoptée

**10.3 Autoriser des ajouts au projet d'installation de gradins rétractables pour le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, au coût de 7 775 \$ plus taxes**

2019-05-182

Considérant que le mandat a été donné à Atmosphere et, qu'en cours de mandat, une demande pour ajouter des panneaux latéraux stratifiés a été faite, au coût de 5 875 \$ plus taxes;

Considérant que le mandat a été donné à Atmosphere et, qu'en cours de mandat, il a été demandé que les planchers soient sablés à l'usine du fournisseur plutôt que sur le chantier tel que prévu initialement, au coût de 1 900 \$ plus taxes, afin d'éviter que des coûts substantiellement supérieurs à ce montant ne soient engendrés pour les travaux réalisés en chantier par Décarel;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'ajout de panneaux latéraux stratifiés et le sablage des planchers en usine plutôt que sur place, au Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, pour une dépense supplémentaire totale de 7 775 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 22-722-00-722  
Certificat de la trésorière : 2019-094

Adoptée

**10.4 Autorisation du paiement des honoraires supplémentaires à WSP Canada inc. pour le mandat des services professionnels quant à la réalisation des plans et devis pour le prolongement des services municipaux dans le quartier industriel, au montant de 6 323,63 \$ taxes incluses**

**2019-05-183**

Considérant que suite à l'ouverture sur invitation de la soumission sur invitation numéro ST2018-19 la firme WSP Canada inc. a obtenu le mandat de réaliser les plans et devis ainsi qu'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le prolongement des services municipaux dans le quartier industriel au montant de 66 685,50 \$ taxes incluses;

Considérant qu'en cours de mandat, WSP a découvert qu'une station de pompage devait être ajoutée au concept pour faire la gestion des eaux usées selon les normes en vigueur;

Considérant qu'un appel d'offres pour les services professionnels pour la conception d'une station de pompage sanitaire a été nécessaire et que la firme WSP n'a pas obtenu ce mandat;

Considérant que WSP doit faire une coordination supplémentaire et revoir tout son concept, ce qui n'était pas prévu initialement à son contrat;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires supplémentaires à WSP Canada inc. pour le mandat des services professionnels quant à la réalisation des plans et devis pour le prolongement des services municipaux dans le quartier industriel au montant de 6 323,63 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour projets spéciaux non capitalisables.

Poste budgétaire : 02-321-00-411  
Certificat de la trésorière : 2019-095

Adoptée

**10.5 Présentation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du projet de réfection des rues des Voltigeurs et Jacques-Sachet, pour le programme de subvention PRIMEAU**

**2019-05-184**

Considérant que suite à l'analyse des tronçons de rues, faite conjointement avec le MAMH, ceux-ci sont admissibles au programme de subvention PRIMEAU qui subventionne 50 % des montants admissibles;

Considérant que l'estimation du coût des travaux est de l'ordre de 1 million;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte que le projet de réfection des rues des Voltigeurs et Jacques-Sachet soit présenté au MAMH pour admissibilité au programme de subvention PRIMEAU.

Adoptée

**10.6 Autorisation de paiement d'honoraires supplémentaires au consortium d'architectes Atelier TAG/JLP dans le cadre du projet du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, au montant de 65 489,68 \$ taxes incluses**

**2019-05-185**

Considérant que la réclamation d'honoraires supplémentaires est selon les clauses contractuelles entre la Ville et le consortium Atelier TAG/JLP ;

Considérant que les services professionnels du consortium Atelier TAG/JLP ont été plus longs que prévu, à la suite de la prolongation et au phasage des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires supplémentaires au consortium d'architectes Atelier TAG/JLP, dans le cadre du projet du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, au montant de 65 489,68 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-722-00-411

Certificat de la trésorière : 2019-096

Adoptée

**10.7 Autorisation de paiement d'honoraires supplémentaires à l'ingénieur en structure SDK, dans le cadre du projet du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, au montant de 41 033,48 \$ taxes incluses**

**2019-05-186**

Considérant que la réclamation d'honoraires supplémentaires est selon les clauses contractuelles entre la Ville de Chambly et SDK et associés;

Considérant que les services professionnels de SDK et associés ont été plus long que prévu, à la suite de la prolongation et au phasage des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires supplémentaires à l'ingénieur en structure SDK, dans le cadre du projet du Pôle du savoir, d'histoire et de la culture, au montant de 41 033,48 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-722-00-411  
Certificat de la trésorière : 2019-097

Adoptée

**10.8 Octroi du contrat de fourniture de sulfate ferrique pour l'usine d'épuration au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Produits Chimiques Chemtrade Canada Limitée, au coût de 109 229,25 \$ taxes incluses**

**2019-05-187**

Considérant que suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres public ST2019-11, pour la fourniture de sulfate ferrique pour l'usine d'épuration, le 11 avril 2019, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Produits Chimiques Chemtrade Canada Limitée : 109 229,25 \$ taxes incluses  
conforme

Kemira Water Solutions Canada inc.: 138 544,88 \$ taxes incluses  
non conforme

Considérant que suite à l'analyse des soumissions le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Produits Chimiques Chemtrade Canada Limitée, au montant de 109 229,25 \$ taxes incluses;

Considérant que le prix pour la fourniture de sulfate ferrique est de 190 \$/tonne, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de fourniture de sulfate ferrique pour l'usine d'épuration au plus bas soumissionnaire conforme, Produits Chimiques Chemtrade Canada Limitée, au coût de 109 229,25 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-416-00-635  
Certificat de la trésorière : 2019-104

Adoptée

**10.9 Autorisation de paiement d'honoraires supplémentaires à la firme en scénographie Mario Brien inc., dans le cadre du projet du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, au montant de 16 966,86 \$ taxes incluses**

**2019-05-188**

Considérant que la réclamation d'honoraires supplémentaires est basée sur la prolongation de l'échéancier du projet de construction du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture;

Considérant que les services professionnels de Mario Brien inc. ont été plus longs que prévu, à la suite de la prolongation des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires supplémentaires au Scénographe Mario Brien inc., dans le cadre du projet du Pôle du savoir, d'histoire et de la culture, au montant de 16 966,86 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-722-00-411  
Certificat de la trésorière : 2019-098

Adoptée

**10.10 Octroi du contrat pour des services professionnels pour des études géotechniques et le contrôle de la qualité des matériaux pour les années 2019 et 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Laboratoire GS inc., au montant de 168 439,52 \$ taxes incluses**

**2019-05-189**

Considérant qu'à la suite de l'ouverture publique de l'appel d'offres public numéro ST2019-05, pour des services professionnels pour des études géotechniques et le contrôle de la qualité des matériaux pour les années 2019 et 2020, le 31 janvier 2019, dix (10) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Laboratoire GS inc.	168 439,52 \$
taxes incluses — conforme	
Laboratoires de la Montérégie	186 863,12 \$
taxes incluses — conforme	
Englobe Corp.	197 775,40 \$
taxes incluses — conforme	
Solmatech inc.	269 702,61 \$
taxes incluses — conforme	
Groupe ABS inc.	254 374,14 \$
taxes incluses — conforme	
Les Services EXP inc.	256 973,72 \$
taxes incluses — conforme	
Wood Solutions en environnement & Infrastructures	236 526,57 \$
taxes incluses — conforme	
FNX-INNOV inc.	299 044,23 \$
taxes incluses — conforme	
CIMA+ s.e.n.c.	360 573,56 \$
taxes incluses — conforme	
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	301 044,79 \$
taxes incluses — conforme	

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions par le comité de sélection, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, ing., recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Laboratoire GS inc., au montant de 168 439,52 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour des services professionnels pour des études géotechniques et le contrôle de la qualité des matériaux pour les années 2019 et 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Laboratoire GS inc., au coût de 168 439,52 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : selon le budget 2019  
Certificat de la trésorière : 2019-105

Adoptée

**10.11 Autoriser le paiement des honoraires supplémentaires à Stantec Expert-Conseil ltée pour le mandat des services professionnels pour le remplacement du système de réfrigération et l'amélioration de l'efficacité énergétique du Centre sportif Robert-Lebel au montant de 25 162,28 \$ taxes incluses**

**2019-05-190**

Considérant qu'à la suite de l'ouverture publique de l'appel d'offres public numéro ST2017-12B la firme Stantec Expert-Conseil ltée a obtenu le mandat des services professionnels pour le remplacement du système de réfrigération et l'amélioration de l'efficacité énergétique du Centre sportif Robert-Lebel au montant de 268 926,53 \$ taxes incluses;

Considérant que l'échéancier de la phase II est serré, des réunions en chantier toutes les semaines sont proposées afin d'accélérer le processus de réponses aux questions techniques de l'entrepreneur et des professionnels jusqu'à la fin août 2019;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement d'honoraires supplémentaires à Stantec Expert-Conseil ltée pour le mandat des services professionnels pour le remplacement du système de réfrigération et l'amélioration de l'efficacité énergétique du Centre sportif Robert-Lebel au montant de 25 162,28 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 2018-1384.

Poste budgétaire : 22-712-00-725  
Certificat de la trésorière : 2019-099

Adoptée

**10.12 Octroi du contrat pour les travaux de nettoyage et inspection télévisée 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Veolia ES Canada Services Industriels inc., au montant de 24 657,35 \$ taxes incluses**

**2019-05-191**

Considérant qu'à la suite de l'ouverture de la soumission sur invitation numéro ST2019-10, pour les travaux de nettoyage et inspection télévisée 2019, le 16 avril 2019, trois (3) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

- |   |              |       |
|---|--------------|-------|
| • Veolia ES Canada Services Industriels inc.<br>incluses — conforme | 24 657,35 \$ | taxes |
| • Beaugard Environnement Ltée<br>incluses — conforme                | 45 414,57 \$ | taxes |
| • ENVIRO5 INC.<br>incluses — conforme                               | 40 469,59 \$ | taxes |

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Veolia ES Canada Services Industriels inc., au montant de 24 657,35 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de nettoyage et inspection télévisée 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Veolia ES Canada Services Industriels inc., au coût de 24 657,35 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-415-00-449  
Certificat de la trésorière : 2019-100

Adoptée

**10.13 Centre aquatique de Chambly – Travaux de réfection dans le local technique au sous-sol**

**2019-05-192**

Considérant qu'il y a une problématique d'infiltration d'eau dans le local technique au sous-sol du Centre aquatique de Chambly;

Considérant qu'il y a une possibilité de contamination suite au déversement des drains de planchers directement dans le sable de l'aire technique à chaque fois qu'il y a de l'eau de la plage de la piscine qui se retrouve dans les drains;

Considérant que le Groupe Leclerc a préparé un rapport d'expertise et de recommandations dans lequel les principaux éléments à corriger sont énumérés;

Considérant que cette situation pourrait devenir problématique pour la santé des employés ayant à travailler au sous-sol;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'administration à évaluer la possibilité d'effectuer les travaux en 2019 étant donné que ces travaux n'ont pas été prévus au PTI et de procéder à l'appel d'offres en conséquence des résultats.

Adoptée

**10.14 Octroi du contrat des travaux de marquage de la chaussée pour l'année 2019, au seul soumissionnaire conforme, soit à DeAngelo Brothers Corporation, au coût de 72 003,67 \$ taxes incluses**

**2019-05-193**

Considérant qu'à la suite de l'ouverture de l'appel d'offres public numéro ST2019-07B, pour les travaux de marquage de chaussée 2019, le 23 avril 2019, une (1) soumission a été reçue avec le résultat suivant :

DeAngelo Brothers Corporation : 72 003,67 \$ taxes incluses conforme

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la soumission le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, ing., recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme, soit à DeAngelo Brothers Corporation, au montant de 72 003,67 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault



APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat des travaux de marquage de la chaussée pour l'année 2019 au seul soumissionnaire conforme, soit à DeAngelo Brothers Corporation, au coût de 72 003,67 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil pour projets spéciaux non capitalisables.

Poste budgétaire : 02-351-00-464  
Certificat de la trésorière : 2019-101

Adoptée

**10.15 Autoriser le paiement d'une partie des travaux supplémentaires du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, à Décarel, au coût de 116 640,29 \$ taxes incluses**

2019-05-194

Considérant que des travaux supplémentaires ont été approuvés par des fonctionnaires, pendant la période des travaux, pour une valeur de 402 007,83 \$ taxes incluses;

Considérant que les travaux ont déjà été réalisés;

Considérant qu'après analyse, le directeur du Service technique recommande qu'une partie des travaux supplémentaires, au montant de 116 640,29 \$ taxes incluses, soit payée;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement d'une partie des travaux supplémentaires du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, à Décarel, pour un montant de 116 640,29 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-722-00-722  
Certificat de la trésorière : 2019-102

Adoptée

**12.1 Avis de vacance et dépôt de la lettre de démission de madame Paula Rodrigues de son poste de conseillère municipale du district numéro 3 – Charles-Michel-de-Salaberry**

La greffière, Me Sandra Ruel, donne avis de vacance et dépose la lettre de démission de madame Paula Rodrigues de son poste de conseillère municipale du district numéro 3 – Charles-Michel-de-Salaberry.

**12.2 Fin des procédures dans le cadre du dossier opposant la Ville de Chambly à Madame Francine Guay à la cour municipale**

2019-05-195

Considérant l'émission d'un constat d'infraction en vertu du Règlement de régie interne à Madame Francine Guay pour un événement survenu le 4 avril 2017 et les procédures qui en découlent;

Considérant que la Ville de Chambly a décidé de revoir sa position dans ce dossier;

Considérant que la Ville conclue qu'il n'est plus opportun de poursuivre la contestation des procédures d'appel dans le dossier de Madame Guay;

Considérant que cette position est prise sans admission et dans le seul but de mettre un terme à cette affaire;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal permette au procureur, Me Richard Ouellette, de procéder dans les plus brefs délais, au règlement de ce dossier, sans admission et dans le seul but de régler le litige entre la Ville de Chambly et Mme Guay de façon finale.

Adoptée

### **12.3 Retrait du caractère de rue du lot 6 266 392 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Chambly**

**2019-05-196**

Considérant la résolution numéro 2018-06-220 adoptée lors de la séance du 5 juin 2018 relativement la vente d'une partie du lot 4 490 362 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 330 pi<sup>2</sup> à monsieur Martin Paré, propriétaire au 1732, de la rue De Moncours;

Considérant la préparation de l'acte de vente par les notaires de l'acheteur de l'étude Rousseau Talbot notaires & associé;

Considérant que le retrait du caractère de rue de l'immeuble est nécessaire à la vente de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal retire le caractère de rue sur le lot 6 266 392 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Chambly.

Adoptée

### **12.4 Octroi du contrat pour l'achat de deux (2) VUS de marques Dodge, modèle Durango pour le Service des incendies, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Rive Sud Chrysler Inc., au montant de 87 289,02 \$ taxes incluses**

**2019-05-197**

Considérant que suite à l'ouverture sur invitation de la soumission sur invitation TP2019-16, pour l'achat de deux (2) VUS de marques Dodge, modèle Durango pour le Service des incendies, le 23 avril 2019, quatre (4) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Boulevard Dodge Chrysler Jeep :	non déposée
Trois Diamants Autos (1987) Ltée :	non déposée

Rive-Sud Chrysler : 87 289,02 \$ taxes incluses  
— conforme  
Groupe Bessette Chrysler Jeep Dodge Ram : non déposée

Considérant que suite à l'analyse des soumissions le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Rive Sud Chrysler Inc., au montant de 87 289,02 \$ taxes incluses;

Considérant que toutes les dépenses relatives à cette soumission se feront dans les limites des crédits budgétaires adoptés par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour l'achat deux (2) VUS de marques Dodge, modèle Durango pour le Service des incendies, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Rive Sud Chrysler Inc., pour un montant de 87 289,02 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Voirie.

Poste budgétaire : 22-310-00-724  
Certificat de la trésorière : 2019-106

Adoptée

#### **12.5 Fin des procédures dans le cadre du dossier opposant la Ville de Chambly à Madame Maryse Vigneault**

**2019-05-198**

Considérant que la Ville de Chambly a déposé un pourvoi en révision judiciaire en Cour supérieure dans le cadre du dossier de Maryse Vigneault ;

Considérant que la Ville de Chambly a décidé de revoir sa position dans ce dossier;

Considérant que la Ville conclue qu'il n'est plus opportun de poursuivre les procédures d'appel dans le dossier de Madame Vigneault;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mette fin aux procédures en pourvoi judiciaire déposées à la Cour supérieure dans le cadre du dossier de Maryse Vigneault.

De mandater le directeur général pour négocier un règlement avec le syndicat des cols blancs.

Adoptée

**12.6 Octroi du contrat pour la location et l'installation d'appareils de repérage (GPS) avec logiciel de télémétrie pour les saisons hivernales 2019 à 2022, avec deux (2) ans optionnels de renouvellement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Technologies CD Ware Inc., au montant de 44 778,35 \$ taxes incluse**

2019-05-199

Considérant que suite à l'ouverture sur invitation de la soumission sur invitation TP2019-11, pour la location et l'installation d'appareils de repérage (GPS) avec logiciel de télémétrie pour les saisons hivernales 2019 à 2022, avec deux (2) ans optionnels de renouvellement, le 11 avril 2019, quatre (4) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Astus Inc. :	36 004,26 \$ taxes incluses
— non/conforme	
Technologies CD Ware Inc :	44 778,35 \$ taxes incluses
— conforme	
Fows Gestion de flotte et carburant :	59 700,77 \$ taxes incluses
— conforme	

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Technologies CD Ware Inc.;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour la location et l'installation d'appareils de repérage (GPS) avec logiciel de télémétrie pour les saisons hivernales 2019 à 2022, avec deux (2) ans optionnels de renouvellement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Technologies CD Ware Inc., au montant de 44 778,35 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de roulement et conformément à la politique d'amortissement.

Poste budgétaire : 22-311-00-726  
Certificat de la trésorière : 2019-107

Adoptée

**12.7 Don de 1 000 \$ pour l'événement « Relais pour la vie » qui se tiendra le 31 mai 2019 et le 1<sup>er</sup> juin 2019 au parc des Patriotes, organisé par la Société canadienne du cancer**

2019-05-200

Considérant que la Société canadienne du cancer organise une activité communautaire intitulée « Relais pour la vie » qui consiste en une marche à relais qui se tiendra le 31 mai 2019 et le 1<sup>er</sup> juin 2019, au parc des Patriotes;

Considérant que le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer est un événement pancanadien qui réunit les communautés pour célébrer les survivants, rendre hommage aux personnes qui nous ont quittés et s'engage à amasser des fonds pour lutter contre tous les types de cancer;

Considérant qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité peut accorder une aide pour la poursuite d'œuvres de bienfaisances et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal verse un don de 1 000 \$ pour l'événement « Relais pour la vie » qui se tiendra le 31 mai 2019 et le 1<sup>er</sup> juin 2019 au parc des Patriotes, organisé par la Société canadienne du cancer.

Poste budgétaire : 02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2019-108

Adoptée

### **13.1 Levée de la séance**

**2019-05-201**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2019 soit levée à 21 h 10.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Jean Roy, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Me Sandra Ruel, greffière